



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAYOTTE

Recueil
des Actes Administratifs
de la Préfecture de Mayotte (RAA)

Édition SPECIALE N° 54

Mois de : JUIN 2016

DATE DE PARUTION : 27 JUIN 2016

IMPORTANT

Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

Conception & Diffusion : Bureau de la Coordination Interministérielle (raa@mayotte.pref.gouv.fr)

SOMMAIRE Édition SPECIALE du mois de JUIN 2016

CABINET	SIGNE LE	Pages
Arrêté n° 2016- 10584 portant création d'un local de rétention administrative	24/06/16	1
Arrêté n° 2016- 10585 portant création d'un local de rétention administrative	24/06/16	1
Arrêté n° 2016- 10586 portant création d'un local de rétention administrative	24/06/16	1
DIRECTION DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET		
Avenant n° 1 à la convention n° 003/DAAF /CDOA/2013/KSG /Convention entre l'État et Monsieur Daouirou SIAKA	24/06/16	2
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT		
Arrêté n° 2016 – 62/SG/DEAL portant Subdélégation de signature (competences fonctionnelles)	16/06/16	5
Arrêté n° 2016 – 63/SG/DEAL portant Subdélégation de signatures du responsable de Budget Opérationnel de Programme délégué et de L'Unité Opérationnelle DEAL Mayotte	16/06/16	6
VICE RECTORAT DE MAYOTTE		
Arrêté n° 2016 – 046 portant délégation de signature relative aux mémoires en défense produits par le Vice -rectorat de Mayotte	22/06/16	2
Arrêté n° 2016 - 047 portant délégation de signature à un responsable de budget opérationnel de programme ou à un responsable d'unité de programme(Vice -rectorat)	22/06/16	4
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES		
RI N° 5184 à 14208 (Avis au clôture au bornage)		
RI N° 5889-14199 et 14207 (Avis au clôture au bornage)		
RI N° 14336 (Résumé de la réquisition d'immatriculation déposée à la CPI)		
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
RI N° 12186 à 12 340 (Résumé de la réquisition d'immatriculation déposée à la Direction des Affaires Foncières)		
RI N° 17557 à 17 600 (Résumé de la réquisition d'immatriculation déposée à la Direction des Affaires Foncières)		
RI N°13074 à 17 605 (Résumé de la réquisition d'immatriculation déposée à la Direction des Affaires Foncières)		
RI N°10627 à 17 597 (Résumé de la réquisition d'immatriculation déposée à la Direction des Affaires Foncières)		
RI N° 11 149 à 11 595 (Résumé de la réquisition d'immatriculation déposée à la Direction des Affaires Foncières)		
RI N° 6 654 à 10938 – RI N° 10 965 à 15 116 – RI N° 15386 à 17 571 (Résumé de la réquisition d'immatriculation déposée à la Direction des Affaires Foncières)		
RI N° 6 654 à13194 – RI N° 13323 à 9788 – RI N° 11172 à 16350 (Résumé de la réquisition d'immatriculation déposée à la Direction des Affaires Foncières)		
RI N° 6654 à 17 154 – RI N° 17 155 à 17647 – RI N° 17648 à 17654 (Résumé de la réquisition d'immatriculation déposée à la Direction des Affaires Foncières)		

CABINET

ARRETE N° 2016 - 10584

Arrêté portant création d'un local
de rétention administrative

LE PREFET DE MAYOTTE,

VU L'ordonnance n° 2014-464 du 7 mai 2014 portant extension et adaptation à Mayotte du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

VU Le décret n° 2014-527 du 23 mai 2014 portant modification du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (partie réglementaire) en ce qui concerne Mayotte, Wallis-et-Futuna, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie ;

VU Le décret du 6 mai 2016 du Président de la République portant nomination de M. Frédéric VEAU en qualité de Préfet de Mayotte ;

VU Le décret du 20 juillet 2015 portant nomination de Mme Florence GHILBERT-BEZARD, Sous-préfète, Directrice de Cabinet du Préfet de Mayotte ;

VU L'arrêté préfectoral n° 6937/DIRCAB/2016 du 23 mai 2016 portant délégation de signature à Mme Florence GHILBERT-BEZARD, Sous-préfète, Directrice de Cabinet du Préfet de Mayotte ;

CONSIDERANT qu'en application des textes précités, les étrangers qui ne peuvent être immédiatement éloignés doivent être maintenus dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire en vue de leur reconduite à la frontière ;

CONSIDERANT que le centre de rétention de Mayotte ne peut accueillir l'ensemble des étrangers qui entrent de façon irrégulière sur le territoire de Mayotte ;

CONSIDERANT qu'un nombre important d'étrangers entrés récemment, ou dont l'arrivée est prévisible, présente une menace pour l'ordre public ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il est créé, à titre provisoire, un local de rétention administrative, à compter du **vendredi 24 juin 2016 à 18h00 et jusqu'au lundi 27 juin 2016 à 12h00** dans l'enceinte de la **Gare Maritime à Dzaoudzi**.

Article 2 : La garde de ce local sera assurée pour le périmètre extérieur et pour tout ce qui concerne la rétention administrative par le service intercepteur.

Article 3 : La Sous-préfète, Directrice de Cabinet et le Commandant du service intercepteur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Une copie est transmise sans délai au Procureur de la République et à Madame la Directrice de l'agence régionale de santé.

A Dzaoudzi, le **24 juin 2016**

Le Préfet,
Pour le Préfet, par délégation
La Sous-préfète, Directrice de cabinet



Florence GHILBERT-BEZARD



CABINET

ARRETE N° 2016 - 10585

Arrêté portant création d'un local
de rétention administrative

LE PREFET DE MAYOTTE,

VU L'ordonnance n° 2014-464 du 7 mai 2014 portant extension et adaptation à Mayotte du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

VU Le décret n° 2014-527 du 23 mai 2014 portant modification du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (partie réglementaire) en ce qui concerne Mayotte, Wallis-et-Futuna, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie ;

VU Le décret du 6 mai 2016 du Président de la République portant nomination de M. Frédéric VEAU en qualité de Préfet de Mayotte ;

VU Le décret du 20 juillet 2015 portant nomination de Mme Florence GHILBERT-BEZARD, Sous-préfète, Directrice de Cabinet du Préfet de Mayotte ;

VU L'arrêté préfectoral n° 6937/DIRCAB/2016 du 23 mai 2016 portant délégation de signature à Mme Florence GHILBERT-BEZARD, Sous-préfète, Directrice de Cabinet du Préfet de Mayotte ;

CONSIDERANT qu'en application des textes précités, les étrangers qui ne peuvent être immédiatement éloignés doivent être maintenus dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire en vue de leur reconduite à la frontière ;

CONSIDERANT que le centre de rétention de Mayotte ne peut accueillir l'ensemble des étrangers qui entrent de façon irrégulière sur le territoire de Mayotte ;

CONSIDERANT qu'un nombre important d'étrangers entrés récemment, ou dont l'arrivée est prévisible, présente une menace pour l'ordre public ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il est créé, à titre provisoire, un local de rétention administrative, à compter du **vendredi 24 juin 2016 à 18h00 et jusqu'au lundi 27 juin 2016 à 12h00** dans l'enceinte de la **gendarmerie à Pamandzi**.

Article 2 : La garde de ce local sera assurée pour le périmètre extérieur et pour tout ce qui concerne la rétention administrative par la gendarmerie nationale.

Article 3 : La Sous-préfète, Directrice de Cabinet et le Commandant de la gendarmerie de Mayotte sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Une copie est transmise sans délai au Procureur de la République et à Madame la Directrice de l'agence régionale de santé.

A Dzaoudzi, le **24 juin 2016**

Le Préfet,
Pour le Préfet, par délégation
La Sous-préfète, Directrice de cabinet

Florence GHILBERT-BEZARD



PRÉFET DE MAYOTTE

ARRETE N° 2016 - 10586

CABINET

Arrêté portant création d'un local
de rétention administrative

LE PREFET DE MAYOTTE,

VU L'ordonnance n° 2014-464 du 7 mai 2014 portant extension et adaptation à Mayotte du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

VU Le décret n° 2014-527 du 23 mai 2014 portant modification du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (partie réglementaire) en ce qui concerne Mayotte, Wallis-et-Futuna, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie ;

VU Le décret du 6 mai 2016 du Président de la République portant nomination de M. Frédéric VEAU en qualité de Préfet de Mayotte ;

VU Le décret du 20 juillet 2015 portant nomination de Mme Florence GHILBERT-BEZARD, Sous-préfète, Directrice de Cabinet du Préfet de Mayotte ;

VU L'arrêté préfectoral n° 6937/DIRCAB/2016 du 23 mai 2016 portant délégation de signature à Mme Florence GHILBERT-BEZARD, Sous-préfète, Directrice de Cabinet du Préfet de Mayotte ;

CONSIDERANT qu'en application des textes précités, les étrangers qui ne peuvent être immédiatement éloignés doivent être maintenus dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire en vue de leur reconduite à la frontière ;

CONSIDERANT que le centre de rétention de Mayotte ne peut accueillir l'ensemble des étrangers qui entrent de façon irrégulière sur le territoire de Mayotte ;

CONSIDERANT qu'un nombre important d'étrangers entrés récemment, ou dont l'arrivée est prévisible, présente une menace pour l'ordre public ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il est créé, à titre provisoire, un local de rétention administrative, à compter du **vendredi 24 juin 2016 à 18h00 et jusqu'au lundi 27 juin 2016 à 12h00** dans **les locaux du centre de rétention administrative – zone d'attente de Mayotte**.

Article 2 : La garde de ce local sera assurée pour le périmètre extérieur et pour tout ce qui concerne la rétention administrative par la Police aux Frontières.

Article 3 : La Sous-préfète, Directrice de Cabinet et le Commandant de la Police aux Frontières sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Une copie est transmise sans délai au Procureur de la République et à Madame la Directrice de l'agence régionale de santé.

À Dzaoudzi, le **24 juin 2016**

Le Préfet,
Pour le Préfet, par délégation
La Sous-préfète, Directrice de cabinet

Florence GHILBERT-BEZARD



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE MAYOTTE

**DIRECTION DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET**

**AVENANT N° 1 à la
convention**

0 0 3 /DAAF/CDOA/2013/KSG

N° PRESAGE: 30891

N° OSIRIS: MOD13D97600012

**Convention entre l'Etat :
Et Monsieur Daouirou Siaka**

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- VU** la loi n°2001-616 du 11 juillet 2001 relative à l'organisation de Mayotte ;
- VU** la loi organique n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissements ;
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- VU** le décret du 06 mai 2016 portant nomination du préfet de Mayotte – M. VEAU Frédéric ;
- VU** le décret du 16 mai 2014 portant nomination de M. Bruno ANDRE, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt et du ministre des outre-mer en date du 8 février 2016, portant nomination de monsieur JEAN-Michel BERGES, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, en qualité de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°015/DAAF/2012 portant modification du régime des aides agricoles dans le cadre du contrat de projet ETAT- MAYOTTE 2008-2013 action 2.4.2 modernisation et viabilisation des exploitations agricoles et mise aux normes sanitaires ;
- VU** la convention n° 003/DAAF/CDOA/2013/KSG du 26 décembre 2013 ;
- VU** la demande de prolongation présentée par le bénéficiaire Monsieur Siaka Daouirou en date du 05 février 2016 ;
- VU** l'avis de la CDOA du vendredi 27 mai 2016 ;

Sur proposition du Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Entre

l'Etat représenté par Monsieur le préfet de Mayotte ;

et

Monsieur SIAKA Daouirou, élisant domicile à quartier Magnassini, Porpani - 97620 Chirongui

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Objet : le présent avenant a pour objet la prolongation de la validité de la convention.

Article 1 : Modification de l'article 003/DAAF/CDOA/2013/KSG du 26/12/2013 ;

L'article 5 de la convention n° 003/DAAF/CDOA/2013/KSG du 26/12/2013 ; est modifié ainsi :

A la place de :

« Si les actions réalisées ne sont pas conformes au projet initial, ou si les investissements ne sont pas achevés dans un délai de deux ans à compter du commencement du projet»

Il faut remplacer par :

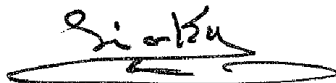
« Si les actions réalisées ne sont pas conformes au projet initial, ou si les investissements ne sont pas achevés avant le 30/06/2017 »

Article 2 : Les autres articles de la convention n° 003/DAAF/CDOA/2013/KSG du 26/12/2013 restent sans changement.

Fait à Mamoudzou le **24 JUIN 2016**

Le bénéficiaire

Monsieur Daouirou SIAKA



P/6 LE PREFET DE MAYOTTE

Le S. GRAN



S. ALMAZAN

Ampliations

PREFECTURE /RAA	1 COPIE
PREFECTURE (SGAR)	1 COPIE
DAAF (SEA)	1 ORIGINAL
CONSEIL GENERAL (DARTM)	1 COPIE
ASP	1 COPIE
INTERESSE	1 ORIGINAL



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA
RURALITÉ

*Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Mayotte*

*Direction
Mission Conseil en Gestion et Management*

Arrêté n° 2016 – 62 /SG/DEAL

**Portant Subdélégation de Signatures
(compétences fonctionnelles)**

Le directeur de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 modifié par le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 avril 2014 portant nomination de Monsieur Daniel COURTIN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en qualité de directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°7200/SG/DEAL du 23 mai 2016 portant délégation de signature au directeur de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte ;

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel COURTIN, Directeur de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé à Monsieur Eric BATAILLER, IDIM, Directeur Adjoint.

Article 2 : Délégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences à Monsieur Thierry HOFFMANN, Attaché Territorial, Secrétaire Général, à l'effet de signer les décisions répertoriées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, codes « 1 a 1, 1 a 3, 1 a 4, 1 a 5, 1 a 7, 1 a 8, 1 a 9, 1 a 10, et 1 a 12 » et les titres de perception relatifs aux redevances d'occupation temporaire du domaine public maritime.

En cas d'absence de Monsieur Thierry HOFFMANN, Attaché Territorial, Secrétaire Général, délégation est donnée à Mme Ankilati CHANFI, AAE, Secrétaire Général adjointe à l'effet de signer les décisions, instructions et actes cités ci-dessus.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier MONSEGU, IDTPE, chef du Service Développement Durable des Territoires, à l'effet de signer les actes répertoriés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, codes « 4 - 1 », codes « 2 b 1 » à « 2 b 3 », « 2 c 1 » et « 2 c 2 », et code « 2 a 1 ».

En cas d'absence de Monsieur Olivier MONSEGU, IDTPE, chef du Service Développement Durable des Territoires, délégation est donnée à Monsieur Claude BAILLY, IDTPE, adjoint du chef de service Développement Durable des Territoires, à l'effet de signer les décisions, instructions et actes cités ci-dessus.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud BOUDARD, IDTPE, chef du Service Appui aux Équipements Collectifs, à l'effet de signer les actes répertoriés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, codes « 5 a 1 ».

En cas d'absence de Monsieur Arnaud BOUDARD, IDTPE, chef du Service Appui aux Équipements collectifs, délégation est donnée à un chef d'unité du SAEC, désigné pour assurer officiellement l'intérim, à l'effet de signer les décisions, instructions et actes cités ci-dessus.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice PONCET, IDAE, chef du Service Environnement et Prévention des Risques, à l'effet de signer les actes répertoriés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, codes « 1 c 1 », « 2 d 1, 2 d 2, 2 d 5, 2 d 5-1, 2 d 5-2, 2 d 7 et 2 d 8 », « 6 c 1 », « 7 a 1, 7 b 1, 7 c 3 à 7 d 1 » et « 9-1 ».

En cas d'absence de Monsieur Patrice PONCET, IDAE, chef du Service Environnement et Prévention des Risques, délégation est donnée à Monsieur Marc SAUTOT-VIAL, IAE, et à Mme Caroline MAUDUIT, IDTPE, adjoints du chef du service Environnement et Prévention des Risques, à l'effet de signer les décisions, instructions et actes cités ci-dessus.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe TROLLE, IDTPE, chef du Service Infrastructures et Sécurité des Transports, à l'effet de signer les décisions répertoriées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, codes « 3 a 1 », « 3 b 1 à 3 b 10 », « 3 c 1 à 3 c 5 », « 3 d 1 à 3 d 6 », « 6 a 1 à 6 b 2 », « 6 d 1 », « 6 e 1 », « 7 b 2 à 7 b 3 » et « 8-1 à 8-6 ».

En cas d'absence de Monsieur Christophe TROLLE, IDTPE, chef du Service Infrastructures et Sécurité des Transports, délégation est donnée à Monsieur Valéry MAUDUIT, IDTPE, adjoint du chef de service Infrastructures, Sécurité et Transports, à l'effet de signer les décisions, instructions et actes cités ci-dessus.

Délégation de signature est donnée à Madame Bettina PALLIER , chef de la cellule Application du Droit des Sols, et à ses collaborateurs, Monsieur Alex SAINTE ROSE FANCHINE (SACDD), Monsieur André PRIGENT (TSPDD), Monsieur Abdouroihamane MIRADJI (SACDD), Madame Sittiratie Fourahati ABDOU MADI (AAM) et Madame Razafina DAROUECHE (SACDD), à l'effet de signer tous les courriers administratifs relatifs à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, code « 2 b 1 ».

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un des chefs de services de la direction de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte, délégation de signature est donnée pour les décisions citées à l'article 2 à un autre chef de service visé par l'article 2 et désigné pour assurer officiellement l'intérim.

Article 4 : Délégation de signature est donnée aux chefs de service, adjoints des chefs de service, chefs de mission et chefs d'unité suivants pour l'octroi de congés, jours RTT et récupération des agents placés sous leur autorité :

- M. Thierry HOFFMANN, Secrétaire Général ;
- M. Olivier MONSEGU, chef du Service Développement Durable des Territoires ;
- M. Arnaud BOUDARD, chef du Service Appui Aux Équipements Collectifs ;
- M. Christophe TROLLE, chef du Service Infrastructures Sécurité et Transports ;
- M. Patrice PONCET, chef du Service Environnement et Prévention des Risques ;
- Mme Ankilati CHANFI, Secrétaire Générale adjoint ;
- Mme Caroline MAUDUIT, adjointe du chef du Service Environnement et Prévention des Risques et responsable de l'unité Gouvernance et Suivi de la Ressource en Eau ;
- M. Marc SAUTOT-VIAL, adjoint du chef du Service Environnement et Prévention des Risques et chef du pôle administratif et comptable ;
- M. Valéry MAUDUIT, adjoint du chef du Service Infrastructures Sécurité et Transports ;
- M. Claude BAILLY, adjoint du chef du Service Développement Durable des Territoires ;
- Mme Yolande VIGNEAU, chef de la mission Stratégie, pilotage et communication ;
- M. Stéphane RIVALLANT, chef de la mission Conseil en gestion et management ;
- M. Gilles CHAPELIER, chef de la mission Autorité Environnementale ;
- M. Laurent BEAUMONT, responsable de l'unité Financement du Logement Social – SDDT ;
- Mme DA COSTA MARQUES Aline, responsable par intérim, de l'unité Prospective et Développement du Territoire – SDDT ;
- M. Clément GUILLERMIN, responsable de l'unité Politique de l'Habitat et des Constructions Durables - SDDT ;
- Mme Bettina PALLIER, responsable de l'unité Application du Droit des Sols – SDDT
- M. Mamadou SOW, responsable de l'unité Gestion Foncière – SDDT ;

- Mme Tania PATCHAI, responsable par intérim, de l'unité Projets Urbains Intégrés – SDDT ;
- M. Paul EUVRARD, responsable de l'unité Constructions Bâtiments Publics Durables – SAEC ;
- M. Philippe BREGEAT, responsable de l'unité Immobilier Etat – SAEC ;
- M. Fabrice MOLINIER, responsable de l'unité Appui aux Projets Environnementaux – SAEC ;
- M. Guillaume LAFORGUE, responsable par intérim de l'unité Aménagement Opérationnelle – SAEC
- M. Guillaume LAFORGUE, responsable par intérim, de l'unité Ingénierie Financière de Projet - SAEC;
- M. François GHIONE, responsable de l'unité Police de l'Eau et de l'Environnement – SEPR ;
- M. Jean-François LE ROUX, responsable de l'unité Environnement Industriel et Énergie – SEPR
- Mme Brigitte MORTIER, responsable de l'unité Biodiversité – SEPR ;
- Mme Charlotte MUCIG, responsable de l'unité Risques Naturels – SEPR ;
- Mme BEN HASSEN Floriane, responsable de l'unité Cellule de Veille Hydrologique - SEPR
- M. Ali MADY, responsable du Laboratoire – SIST ;
- M. Jean-Michel LEHAY, responsable du Parc – SIST ;
- M. Ibrahim SALIM, responsable de l'unité Éducation et Sécurité Routière – SIST;
- M. Pascal LI-TSOE, responsable de l'unité Subdivision Territoriale – SIST ;
- M. André CAMPAN, chef du centre d'exploitation de Petite -Terre – SIST ;
- M. Hamidou MADY M'COLO, chef du centre d'exploitation du Nord – SIST ;
- M. Baharissoifa LIDI, chef du centre d'exploitation du Sud – SIST ;
- M. Djameloudine YOUSSEF, chef du centre d'exploitation du Centre – SIST.
- M. Philippe PFROMMER, chef de l'unité Transports et Sécurité - SIST
- M. Stéphane HUET, responsable, par intérim de l'unité Études et Travaux neufs – SIST.
- Mme Nadine FRANCOIS, responsable de l'unité Finances et Marchés Publics – SG ;
- M. Patrice MARON, responsable de l'atelier Informatique, Bureautique et Télécommunications – SG ;
- Mme Saloua ABAINE NAWAOUI, responsable de l'unité Formation et Concours – SG ;

■ Mme Echat CHANFI, responsable de l'unité Gestion Administrative et Financière des Ressources Humaines – SG ;

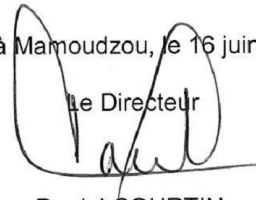
■ Mme Ankilati CHANFI, responsable par intérim, du pôle des Affaires Juridiques et Contentieux – SG ;

■ M. Jean-François FERRER, responsable de l'unité Moyens Généraux et Logistique – SG.

Article 5 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2016-051/SG/DEAL du 24 mai 2016

Article 6 : Le secrétaire général de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le 16 juin 2016

Le Directeur


Daniel COURTIN

Ampliations :

- Préfecture/bureau de la coordination
- Trésorerie Générale de Mayotte
- Direction DEAL/Secrétariat
- Chrono/SG/secrétariat
- Chrono/Délégation de signature/RH Gestionnaire
- Intéressés



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT DURABLE

*Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Mayotte*

*Direction
Mission Conseil en Gestion et Management*

Arrêté n° 2016 - 63 /SG/DEAL

**Portant Subdélégation de
signatures du Responsable de
Budget Opérationnel de
Programme délégué et de l'Unité
Opérationnelle DEAL Mayotte**

**Le directeur de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement de Mayotte**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 modifié par le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 avril 2014 portant nomination de Monsieur Daniel COURTIN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en qualité de directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral 7201/SG/DEAL/RBOP du 23 mai 2016 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État au directeur de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte ;

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel COURTIN, Directeur de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé à Monsieur Eric BATAILLER, IDIM, Directeur Adjoint.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux chefs des services de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte ci-après désignés, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature, notamment les pièces relatives à la constatation du service fait ;
- les propositions d'engagements comptables auprès du contrôleur financier et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les engagements juridiques de toute nature, dans la limite de 135 000€ pour les fournitures et prestations de service et de 210 000€ en matière de travaux ;
- les actes d'exécution des marchés et accords-cadres.

Cette délégation est donnée, pour les programmes suivants, à :

- **Monsieur Thierry HOFFMANN, Secrétaire Général :**
 - ▶ Programme et BOP 217 "Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire".
- **Monsieur Olivier MONSEGU, chef du Service Développement Durable des Territoires :**
 - ▶ Programme 123 "Conditions de vie outre-mer/action 1" ;
 - ▶ Programme 135 "Urbanisme – Territoires – Amélioration de l'Habitat" ;
 - ▶ Programme 159 "Information géographique et cartographique".
- **Monsieur Patrice PONCET, chef du Service Environnement et Prévention des Risques :**
 - ▶ Programme 113 "Paysage - eau et biodiversité" ;
 - ▶ Programme 181 et BOP "Prévention des Risques" ;
 - ▶ Programme 174 "Énergie, Climat, Après-Mines" ;
 - ▶ Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs ;
 - ▶ Programme 217-CGDD-DEA6 "Commissariat Général au Développement Durable".

- **Monsieur Christophe TROLLE, chef du Service Infrastructures Sécurité et Transports :**
 - ▶ Programme 203 "Infrastructures et services de transports" ;
 - ▶ Programme 207 "Sécurité et Circulation Routières" ;
- **Monsieur Arnaud BOUDARD, chef du Service Appui Aux Équipements Collectifs :**
 - ▶ Programme 123 "Conditions de vie outre-mer/action 1" ;

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un des chefs de services de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte visés à l'article 2, délégation de signature est donnée :

- pour le Secrétariat Général, à Mme Ankilati CHANFI, Secrétaire Général adjointe;
- pour le service Infrastructures Sécurité et Transports, à Monsieur Valéry MAUDUIT , adjoint du chef du Service Infrastructures Sécurité et Transports ;
- pour le service Environnement et Prévention des Risques, à Monsieur Marc SAUTOT-VIAL et à Madame Caroline MAUDUIT, adjoints du chef du Service Environnement et Prévention des Risques;
- pour le service Développement Durable des Territoires, à Monsieur Claude BAILLY, adjoint du chef du Service Développement Durable des Territoires;
- pour le service Appui aux Équipements Collectifs, à un chef d'unité du SAEC, désigné pour assurer officiellement l'intérim.

Article 4 : Délégation de signature est donnée aux chefs d'unité fonctionnelle dont les noms suivent à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :


- les engagements juridiques de toute nature dans la limite de 8 000 € pour les fournitures et services et 24 000 € en matière de travaux ;
- les pièces de liquidation de la dépense, notamment les pièces relatives à la constatation du service fait ;
- les actes d'exécution des marchés et accords-cadres, à l'exception, pour ceux dont le montant est supérieur aux seuils précités, du DGD et de la réception ;
- M. Laurent BEAUMONT, responsable de l'unité Financement du Logement Social;
- M. Clément GUILLERMIN, responsable, de l'unité Politique de l'Habitat et des Constructions Durables – SDDT ;
- M. Abdelaziz AITICHOU, chargé de mission transition énergétique – SDDT ;
- M. Mamadou SOW, responsable de l'unité Gestion Foncière – SDDT ;

- M. Thierry HOFFMANN – BOP 217 (pour un montant maximum par commande de 25 000 € et un plafond annuel de 25 000 €) ;
- Mme Fatima SAINDOU – BOP 217 (pour un montant maximum par commande de 1 000 € et un plafond annuel de 10 000 €) ;
- M. Jean-François FERRER – BOP 217 (pour un montant maximum par commande de 2 500 € et un plafond annuel de 20 000 €) ;
- M. Christophe TROLLE – BOP 203 (pour un montant maximum par commande de 25 000 € et un plafond annuel de 100 000 €) ;
- M. Pascal LI-TSOE – BOP 203 (pour un montant maximum par commande de 2 500 € et un plafond annuel de 50 000 €) ;
- M. André CAMPAN – BOP 203 (pour un montant maximum par commande de 1 500 € et un plafond annuel de 40 000 €) ;
- M. Djamaloudine YOUSOUF – BOP 203 (pour un montant maximum par commande de 1 500 € et un plafond annuel de 40 000 €) ;
- M. Baharisoifa LIDI – BOP 203 (pour un montant maximum par commande de 1 500 € et un plafond annuel de 40 000 €) ;
- M. Madi M'COLO HAMIDOU – BOP 203 (pour un montant maximum par commande de 1 500 € et un plafond annuel de 40 000 €) ;
- M. Jean Loup GOURIN – BOP 203 et BOP 217 (pour un montant maximum par commande de 1 500 € et un plafond annuel de 80 000 €) ;
- M. Jean Michel WITKOW – BOP 203 (pour un montant maximum par commande de 1 500 € et un plafond annuel de 40 000 €) ;

Article 7 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°50/SG/DEAL du 24 mai 2016.

Article 8 : Le Secrétaire Général de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le 16 juin 2016

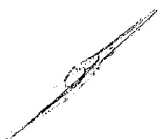
Le Directeur


Daniel COURTIN

Ampliations :

- Préfecture/bureau de la coordination
- Trésorerie Générale de Mayotte

- Direction DEAL/Secrétariat
- Chrono/SG/secrétariat
- Chrono/Délégation de signature/RH Gestionnaire
- Intéressés



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAYOTTE

SECRETARIAT GENERAL

MISSION DE MODERNISATION
ET DE COORDINATION

ARRETE N° 046

Portant délégation de signature relative aux mémoires en
défense produits par le Vice-rectorat de Mayotte

LE PREFET DE MAYOTTE

- VU la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi organique n°2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU la loi n°2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU le Code de justice administrative et notamment ses articles R. 431-7 et suivants ;
- VU le Code de l'éducation et notamment ses articles R. 262-1, R. 262-2 et D222-35 ;
- VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n°99-1021 du 1er décembre 1999 relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant du gouvernement à Mayotte ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié par décret n°2005-1621 du 22 décembre 2005, relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 16 mai 2014 portant nomination de Monsieur Bruno ANDRE, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte,
- VU le décret du 6 mai 2016 de Monsieur le Président de la République française nommant Monsieur Frédéric VEAU, Préfet de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 6918/SG/2016 du 23 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Bruno ANDRE, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 10 juillet 2014 du ministre de l'Éducation Nationale affectant Madame Nathalie COSTANTINI, inspectrice d'Académie-Inspectrice Pédagogique Régionale, hors classe, auprès du Préfet de Mayotte, en qualité de Vice-recteur ;

- VU l'arrêté du 28 octobre 2014 du ministre de l'Éducation Nationale, nommant Monsieur Denis LACOUTURE, attaché d'administration hors classe, détaché dans l'emploi d'administrateur de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en qualité de secrétaire général du Vice-rectorat de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 24 avril 2014 modifié par l'arrêté du 18 juin 2014 du ministre de l'Éducation Nationale plaçant Monsieur Philippe RIBEAUDEAU, APAE, auprès du Préfet de Mayotte, en qualité de responsable du service juridique du Vice-rectorat de Mayotte ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de Mayotte,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Madame Nathalie COSTANTINI, Vice-recteur, en ce qui concerne la signature des mémoires en défense de l'Etat ayant trait aux recours introduits devant le tribunal administratif de Mayotte à l'occasion des litiges relatifs aux décisions prises dans l'exercice des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie COSTANTINI, délégation de signature est donnée à Monsieur Denis LACOUTURE, à l'effet de signer les documents désignés à l'article premier du présent arrêté.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis LACOUTURE, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe RIBEAUDEAU, à l'effet de signer les documents désignés à l'article premier du présent arrêté.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° 2014-17801 du 18 décembre 2014 portant délégation de signature relative aux mémoires en défense produits par le Vice-recteur est abrogé.

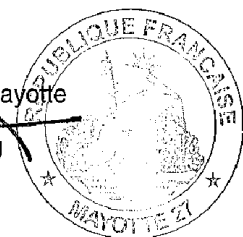
Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture et le Vice-recteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le

22 JUN 2016

Le Préfet de Mayotte

Frédéric VEAU





PREFECTURE DE MAYOTTE

SECRETARIAT GENERAL

Arrêté n° 047

Portant délégation de signature à un responsable de budget opérationnel de programme ou à un responsable d'unité de programme (Vice-rectorat)

LE PREFET DE MAYOTTE

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois des finances ;
- VU la loi organique n°2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- VU le Code de l'éducation ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 16 mai 2014 portant nomination de Monsieur Bruno ANDRE, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte,
- VU le décret du 6 mai 2016 de Monsieur le Président de la République française nommant Monsieur Frédéric VEAU, Préfet de Mayotte ;
- VU le décret du 16 mai 2014 portant nomination de Monsieur Bruno ANDRE, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;

- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale, qui abroge et remplace l'arrêté du 7 janvier 2003 ;
- VU l'arrêté du 10 juillet 2014 du ministre de l'Education Nationale affectant Madame Nathalie COSTANTINI, Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régionale, hors classe, auprès du Préfet de Mayotte, en qualité de Vice-recteur ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 6918/SG/2016 du 23 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Bruno ANDRE, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1er : Il est donné délégation de signature à Madame Nathalie COSTANTINI, Vice-recteur de Mayotte, en ce qui concerne :

- ✓ -les attributions relevant de l'ordonnateur secondaire ;
- ✓ -les attributions spécifiques.

LES ATTRIBUTIONS RELEVANT DE L'ORDONNATEUR SECONDAIRE

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie COSTANTINI, Vice-recteur, en tant que responsable d'unité opérationnelle pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat relevant du BOP suivant :

BOP centraux :

Intitulé de la mission	Intitulé du programme et du BOP
Education nationale et recherche	Programme 139 : Enseignement privé du 1 ^{er} et du 2 nd degré Programme 140 : Enseignement scolaire du 1er degré Programme 141 : Enseignement scolaire public du 2nd degré Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale Programme 230 : Vie de l'élève Programme 231 : Vie étudiante Programme 309 : Entretien des bâtiments de l'Etat

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et le cas échéant les opérations relatives aux recettes (titre de perception, états exécutoires, cessions).

Les actes juridiques imputés sur le budget d'investissement du programme 214 sont sans limitation de montant.

Les actes juridiques imputés sur le budget de fonctionnement d'un montant supérieur à 500 000 € sont réservés à la signature du préfet. Cette limite ne s'applique pas aux engagements, liquidations et mandatements des dépenses liées aux bourses.

Délégation de signature est également donnée pour opposer les prescriptions aux créanciers.

Article 3 : Demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

- ✓ -les décisions de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un tel avis est préalablement requis ;
- ✓ les décisions de passer outre les ordres de réquisition du comptable public ;
- ✓ les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation des domaines privés ou publics de l'Etat, sauf délégation expresse consentie en la matière à un autre chef de service de l'Etat.

Article 4 : En tant que responsable d'unité opérationnelle, Madame Nathalie COSTANTINI, Vice-recteur, m'adressera un compte rendu semestriel d'exécution des crédits alloués aux unités opérationnelles.

Article 5 : Madame Nathalie COSTANTINI, Vice-recteur, est désignée pouvoir adjudicateur au sens de l'article 2 du code des marchés publics pour l'ensemble des opérations d'investissements financiers sur le budget opérationnel du programme 214, sans limitation de montant.

LES ATTRIBUTIONS SPECIFIQUES

Article 6 : Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie COSTANTINI, Vice-recteur, à l'effet de signer, dans toutes les matières et compétences du Vice-rectorat de Mayotte, toute correspondance ou décision relative aux congés administratifs, aux congés bonifiés ou à la mise en route des personnels titulaires de l'Etat pour les corps desquels le vice recteur n'a pas reçu délégation permanente de pouvoir du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les correspondances, autres que celles relevant de la gestion courante des dossiers, adressées aux parlementaires, au président du conseil général et aux maires restent soumises à la signature du préfet.

DISPOSITIONS GENERALES

Article 7 : En application de l'article 44 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Madame Nathalie COSTANTINI, Vice-recteur, peut subdéléguer sa signature aux fonctionnaires placés sous son autorité dans toutes les matières pour lesquelles elle a reçue délégation.

Article 8 : Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Article 9 : L'arrêté préfectoral n°2014-10350 du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature à un responsable de budget opérationnel de programme ou à un responsable d'unité de programme (Vice-rectorat), est abrogé.

Article 10 : Le secrétaire général de la préfecture, le secrétaire général du vice rectorat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Mayotte et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

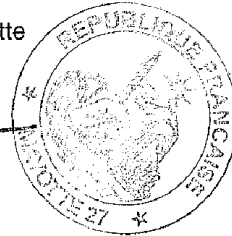
Fait à Mamoudzou, le

22 JUIN 2016

Le préfet de Mayotte



Frédéric VEAU



Copies : Recueil des actes administratifs
Directeur régional des finances publiques de Mayotte
Vice-rectorat

Réquisitions d'immatriculation déposée à la conservation de la propriété immobilière

Avis de clôture du bornage.

N° de la réquisit°	Identité du requérant, du propriétaire	Date du bornage	Informations relatives à l'immeuble à immatriculer				
			Commune	Section cadastrale	N° du plan	Superficie	Nom donné à l'immeuble
5184	DM/Mr MAHAMOUDOU	22/07/2010	BANDRELE	AL	1046-1047	66a 97ca	AMAZONIE
				AO	188		
				AB	170		
5268	DM/Mr HAMADA	15/11/2010	BOUENI	AK	268	04a 26ca	AHAM
6324	DM/Mme SAMAOUIA SAID	29/11/2010	BOUENI	AH	186	04a 52ca	SAMAOU
				AI	754		
6337	DM/Mr HAMADA	27/09/2010	BOUENI	AV	135	11a 05ca	TANVAO-BANDRAZIRA
6338	DM/Mme MADI	28/09/2010	BOUENI	AY	158	02ha 11a 21ca	MAHABA MEMA BANDRAZIRA
			KANI-KELI	AC	307	90a 40ca	
14140	DM/TOTAL HYDRO CHIRONGUI	11/12/2014	CHIRONGUI	AV	323	88ca	TOTAL HYDRO CHIRONGUI 1
14157	DM/Mr BEN ALI	28/209/2015	M'TSAMBORO	AO	1281-1307	02a 14ca	MROGUIZI
14161	DM/Mr MOUSSA	24/09/2015	M'TSAMBORO	AO	1250-1290	03a 43ca	DJANATI NAIM
14165	DM/Mme ABDOU	21/09/2015	M'TSAMBORO	AO	1311	04a 08ca	BAITIL HOUDJADJI

14208	DM/Mr ABDOU	19/11/2015	M'TSAMBORO	AO	1310	05a 43ca	LADHA

Ces réquisitions peuvent faire l'objet d'une opposition ou d'une demande d'inscription sur le livre foncier jusqu'à l'expiration du délai d'un mois à compter de la publication du présent avis. ***Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la conservation de la propriété immobilière.***

Réquisitions d'immatriculation déposée à la conservation de la propriété immobilière

Avis de clôture du bornage.

N° de la réquisit°	Identité du requérant, du propriétaire	Date du bornage	Informations relatives à l'immeuble à immatriculer				
			Commune	Section cadastrale	N° du plan	Superficie	Nom donné à l'immeuble
5889	DM/Mr SAINDOU HAMADA-BABOU	20/12/2010	M'TSANGAMOUI	AL	82	05ha 03a 39ca	SOUVENIR
14199	DM/Mme VELOU ZANABOU	16/11/2015	M'TZAMBORO	AO	1254 1291 1292	03a 75ca	VELOU II
14207	DM/Mme VELOU	16/11/2015	M'TZAMBORO	AO	691	01a 86ca	VELOU

Ces réquisitions peuvent faire l'objet d'une opposition ou d'une demande d'inscription sur le livre foncier jusqu'à l'expiration du délai d'un mois à compter de la publication du présent avis. **Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la conservation de la propriété immobilière.**



Vous trouverez ci-dessous, **aux fins de publication au recueil des actes administratifs** de la préfecture, le résumé de la réquisition d'immatriculation déposée à la **CPI le 24/06/2016**

N° de la réquisition	Nom du requérant	Commune	Réf Cadastrale	Superficie
14336	DEPARTEMENT DE MAYOTTE	M'IZAMBORO	AI 232	002ha 06a 19ca

Ces réquisitions peuvent faire l'objet d'une opposition ou d'une demande d'inscription sur le livre foncier à compter de la date de publication du présent avis.
Le texte intégral de la réquisition peut être consulté à la conservation de la propriété immobilière.



Veillez trouver ci-dessous, aux fin de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé des avis de clôture de bornage délivrés par la Direction des Affaires Foncières. Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la Direction des Affaires Foncière, service régularisation foncière du lundi au vendredi de 8h à 12h.

N°de la Réquisition	Non du requérant	Commune	Lieudit	Ref cadastrales	Superficie en m ²	Nom du titre	Date du bornage
12 186	ABDOU Kismati	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 349	413	ABDOU 2	9 septembre 2008
12 192	BAMANA Mazena	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 342	327	BAMANA 11	8 septembre 2008
12 198	AZIDA Radhuna	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 223	173	AZIDA 181	17 septembre 2008
12 207	OMAR Echa	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 196/197	336	OMAR 27	11 septembre 2008
12 212	YOUSSOUFA Ansufla	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 629	218	ANSUFIA 39	12 septembre 2008
12 235	BACAR Rehema	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 219	160	BACAR 103	17 septembre 2008
12 237	AZIDA Sanya	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 217	215	SANYA 105	17 septembre 2008
12 240	MADI Ahamada	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 221	145	MADI 108	17 septembre 2008
12 241	ABDALLAH Moidjournoi	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 244	346	ABDALLAH 109	19 septembre 2008
12 242	BOINALI Baraka	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 236	135	BARAKA 110	22 septembre 2008
12 245	HANAFI SAID	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 137/141	608	HANAFI 113	19 septembre 2008
12 252	SAINDOU Zaoudjati	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 185	270	ZAOUDJATI 123	12 septembre 2008
12 254	SAINDOU Mouniyati	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 187	197	MOUNIYATI 125	12 septembre 2008
12 255	SAINDOU Samaouia	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 188	235	SAINDOU 126	12 septembre 2008
12 257	ABDALLAH Soultouine	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 200	418	ABDALLAH 128	11 septembre 2008
12 260	DIGO HANAFI	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 137/140	516	DIGO 131	19 septembre 2008
12 271	ABDALLAH Ladhathi	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 206/209	393	LADHATIV142	18 septembre 2008
12 272	ACHIRAF Bacar	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 228	302	ACHIRAF 143	18 septembre 2008
12 276	MADI Amina	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 230	282	MADI 148	18 septembre 2008
12 280	OMAR Fatima	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 198	501	OMAR 152	11 septembre 2008
12 281	HAMADA Sitty	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 274	213	HAMADA 153	22 septembre 2008
12 285	MOINACHE Fatima	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 242	228	MOINACHE 157	19 septembre 2008
12 287	AFSOITY MADI	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 162	183	AFSOITY 159	15 septembre 2008
12 288	SOILIH Zaina	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 161	244	SOILIH 160	15 septembre 2008
12 290	MADI Nafiati	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 157	296	MADI 162	15 septembre 2008
12 291	SOULAIMANA Saandia	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 160	165	SOULAIMANA 163	15 septembre 2008
12 292	SOULAIMANA Dhatia	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 159	234	SOULAIMANA 164	15 septembre 2008
12 299	MARI Sandati	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 103	214	MARI 171	3 septembre 2008
12 306	OUSSENI Nemati	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 168	187	OUSSENI 179	15 septembre 2008

12 316	AMINA OUSSENI	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 165	253	AMINA 196	15 septembre 2008
12 324	DAHALANI Kalathoumi	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 46	271	DAHALANI	5 septembre 2008
12 328	NISSOITI BOINA	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 335/356	41	NISSOITI 3	9 septembre 2008
12 337	NOURIATI DAHALANI	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 53	353	NOURIATI 81	5 septembre 2008
12 340	ROUFINA SALIM SAID	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 38b	372	ROUFINA 185	4 septembre 2008

Veillez trouver ci-dessous, aux fin de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé des avis de clôture de bornage délivrés par la Direction des Affaires Foncières. Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la Direction des Affaires Foncière, service régularisation foncière du lundi au vendredi de 8h à 12h.

N°de la Réquisition	Non du requérant	Commune	Lieudit	Section cadastrale	Superficie en m²	Nom du titre	Date du bornage
17 557	MAHAMOUD TOIFIA	ACOUA	Acoua	AB 717	205	MAHAMOUD 1633	5 février 2015
17 600	SOIFYATI MADI-SAID	ACOUA	Acoua	AB 742	1574	SOIFYATI 2568	22 janvier 2015

Veillez trouver ci-dessous, aux fin de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé des avis de clôture de bornage délivrés par la Direction des Affaires Foncières. Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la Direction des Affaires Foncière, service régularisation foncière du lundi au vendredi de 8h à 12h.

N°de la Réquisition	Non du requérant	Commune	Lieudit	Section cadastrale	Superficie en m ²	Nom du titre	Date du bornage
13 074	IND ASSIATI DANI	MTSAMBORO	HAMJAGO	AM 67/AL 687,691,692,699,7 10,733,734735	4469	INDIVISION 1274	12 août 2008
13 408	IND FAMILLE TOUMBOU	ACOUA	ACOUA	AK 159/ AC 562	22855	INDIVISION 2261	21 avril 2015
14 674	BOINTREA ABDOU	MAMOUDZOU	PASSAMAINTY	BV 378	3976	BOINTREA 5048	8 avril 2016
14 998	ABDALLAH ALI	PAMANDZI	PAMANDZI	AC 1365	173	ALI 235	3 mai 2016
14 999	ABASSE IDAROSSI SALAMATI	PAMANDZI	PAMANDZI	AC 1361	50	ABASSE 269	3 mai 2016
15 004	NISSIOITI YAHAYA	PAMANDZI	PAMANDZI	AC 1364	193	YAHAYA 281	3 mai 2016
15 011	SAID ISSIHAKA	PAMANDZI	PAMANDZI	AC 1366	164	ISSIHAKA 292	3 mai 2016
15 018	MOUBARAKA HIMIDI	PAMANDZI	PAMANDZI	AC 1367	214	HIMIDI 304	3 mai 2016
16 885	ZOUBERT ISMAEL	CHIRONGUI	TSIMKOURA	AZ 108	524	ZOUBERT 50808	21 janvier 2014
17 512	RACHIDI SAFI	ACOUA	MTSANGADOUA	AH 526	487	RACHIDI 254	5 mars 2015
17 546	ZALIHATA KASSIM	ACOUA	ACOUA	AB 738	69	ZALIHATA 1404	24 février 2015
17 605	KAOUTARA HAZALI	ACOUA	ACOUA	AC 542	2	KAOUTARA 2583	3 mars 2015

Veillez trouver ci-dessous, aux fin de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé des avis de clôture de bornage délivrés par la Direction des Affaires Foncières. Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la Direction des Affaires Foncière, service régularisation foncière du lundi au vendredi de 8h à 12h.

N°de la Réquisition	Non du requérant	Commune	Lieudit	Section cadastrale	Superficie en m ²	Nom du titre	Date du bornage
10 627	RIZIKI SANDA	M'TSAMBORO	M'TSAMBORO	AO 1325/ AO 1331	307	RIZIKI 376	23 juillet 2007
13 847	MIKIDADI ABDALLAH	M'TSAMBORO	HAMJAGO	AL 589	1435	MIKIDADI 971	31 août 2015
14 768	BEN RACHIDI ALI YACHOUROUTU	ACOUA	ACOUA	AI 114	317	BEN 2604	5 mars 2015
15 031	PAUL JULIEN	PAMANDZI	PAMANDZI	AC 1247	131	PAUL 340	11 février 2016
15 105	TAVANDRAY ZAKARIA	BOUENI	MBOUANATSA	AX 171/ AY 156	82756	MOIDZIOI 2155	6 janvier 2016
15 105	TAVANDRAY ZAKARIA	KANI KELI	KANI KELI	AE 143	392	MOIDZIOI 2155	6 janvier 2016
15 120	MADI OUSSENI MOINAHOURI	PAMANDZI	PAMANDZI	AC 1351	211	MADI 789	9 mai 2016
15 121	ABDALLAH ZAKIA	PAMANDZI	PAMANDZI	AC 1352	263	ZAKIA 790	9 mai 2016
15 122	JACQUELINE BOUDI	PAMANDZI	PAMANDZI	AC 1353	527	JACQUELINE 791	9 mai 2016
16 537	MAABADI YASSIAN	SADA	SADA LYCEE	AK 398	22	MAABADI 21216	10 mai 2016
16 538	MAABADI RADHUNA	SADA	SADA LYCEE	AK 399	280	MAABADI 21217	10 mai 2016
16 539	MAABADI NEMATI	SADA	SADA LYCEE	AK 400	299	MAABADI 21218	10 mai 2016
16 540	MAABADI M'NAOUIROU	SADA	SADA LYCEE	AK 403	38	MAABADI 21219	10 mai 2016
17 146	ZAQUIYA MAANDHUI	KANI KELI	KANI KELI	AD 783	465	MAANDHUI 1878	28 avril 2016
17 147	ZOUHOURATI MAANDHUI	KANI KELI	KANI KELI	AD 782	459	MAANDHUI 1879	28 avril 2016
17 148	AMINA MAANDHUI	KANI KELI	KANI KELI	AD 785	457	MAANDHUI 1880	28 avril 2016
17 149	SAOUDATI MAANDHUI	KANI KELI	KANI KELI	AD 781	471	MAANDHUI 1881	28 avril 2016
17 150	ALI MAANDHUI	KANI KELI	KANI KELI	AD 780	457	MAANDHUI 1882	28 avril 2016
17 151	OUSSENI MAANDHUI	KANI KELI	KANI KELI	AD 779	457	MAANDHUI 1883	28 avril 2016
17 288	HARISSANI ALISAID	KANI KELI	KANI KELI	AD 777	84	HARISSANI 1873D	28 avril 2016
17 289	MOHAMED ALISAID	KANI KELI	KANI KELI	AD 776	8	MOHAMED 1873D	28 avril 2016
17 511	MOHAMADI SAID ATTOUMANI	ACOUA	ACOUA	AI 115	397	MOHAMADI 216	5 mars 2015
17 529	FATIMA ABDALLAH	ACOUA	ACOUA	AB 706	136	FATIMA 940	12 février 2015
17 530	AMINA SAINDOU	ACOUA	ACOUA	AB 726	121	AMINA 968	12 février 2015
17 597	SALIM RAZIKINA	ACOUA	ACOUA	AD 217	635	SALIM 2407	3 mars 2015

Vous trouverez ci-dessous, aux fin de publication au recueil des actes administratif de la préfecture, le résumé des avis de clôtures de bornage délivrés par la Direction des Affaires Foncières et du patrimoine. Le texte intégral de l'avis peut être consulté au Conseil Général de MAYOTTE (service régularisation foncière).

N°de la Réquisition	Nom du requérant	Commune	Lieudit	references cadastrales	Superficie en m ²	Nom du titre	Date de Bornage
11 149	ASSIMAKOU HARIRI	TSINGONI	TSINGONI	BI 20	230	ASSIMAKOU 25	13 mars 2007
11 240	ATTOUMANI ECHAT	TSINGONI	TSINGONI	BI 141	306	ATTOUMANI 148	7 mars 2007
11 251	SAID HADIDJA	TSINGONI	TSINGONI	BI 155	398	SAID 213	8 mars 2007
11 311	ABDULLATIF CHAYIDATI	KANI-KELI	MRONABEJA	AS 149	290	ABDULLATIF 1505	16 juillet 2016
11 313	AMINA MADI	KANI-KELI	MRONABEJA	AS 130	163	AMINA 1507	19 juillet 2007
11 315	MOUSSA ECHAT	KANI-KELI	MRONABEJA	AS 121	175	MOUSSA 1510	19 juillet 2007
11 320	BOURHANE AHMED	KANI-KELI	MRONABEJA	AS 111	126	BOURHANE 1524	18 juillet 2007
11 321	MOUSSA AFFOUSSOITI	KANI-KELI	MRONABEJA	AS 170	110	MOUSSA 1527	24 juillet 2007
11 330	MADI SANDATI	KANI-KELI	MRONABEJA	AS 287	502	MADI 1550	18 juillet 2007
11 331	HARFIA MADI	KANI-KELI	MRONABEJA	AS 165	166	HARFIA 1553	23 juillet 2007
11 332	MOUSSA TOIYBINA	KANI-KELI	MRONABEJA	AS 124	200	MOUSSA 1554	19 juillet 2007
11 335	YOUSSEUF RAYHATI	KANI-KELI	MRONABEJA	AS 283	284	YOUSSEUF 1557	19 juillet 2007
11 339	ASSIMINI MOUSSA	KANI-KELI	MRONABEJA	AS 152	510	ASSIMINI 1565	17 juillet 2007
11 340	YOUSSEUF ECHAT	KANI-KELI	MRONABEJA	AS 282	32	YOUSSEUF 1567	19 juillet 2007
11 343	ALI MARIAME	KANI-KELI	MRONABEJA	AS 148	259	ALI 1570	16 juillet 2007
11 344	AMBOUDI ATTOUMANI	KANI-KELI	MRONABEJA	AS 144	174	AMBOUDI 1572	17 juillet 2007
11 345	KISMATI MOHAMED	KANI-KELI	MRONABEJA	AS 146	247	KISMATI 1573	16 juillet 2007
11 350	MOISSA DAODOU	KANI-KELI	MRONABEJA	AS 112	255	MOISSA 1579	18 juillet 2007
11 352	ISSOUFI ISMAILA	KANI-KELI	MRONABEJA	AS 119	128	ISSOUFI 1581	18 juillet 2007
11 353	CHAHARIA MOHAMED	KANI-KELI	MRONABEJA	AS 115	188	CHAHARIA	18 juillet 2007
11 354	SOAMINA CHRISTINE ABASSI	KANI-KELI	MRONABEJA	AS 279	262	SOAMINA 1588	17 juillet 2007
11 355	MANZILI MEDARA GUE	KANI-KELI	MRONABEJA	AS 171	243	MANZILI 1589	24 juillet 2007
11 356	SALKIDINE SAID	KANI-KELI	MRONABEJA	AS 128	352	SALKIDINE 1592	19 juillet 2007
11 567	MOINA RACHIDI	TSINGONI	TSINGONI	AB 353	269	MOINA 153	18 juillet 2011
11 574	AMINA SAID	TSINGONI	TSINGONI	AB 354	370	AMINA 166	18 juillet 2011
11 575	SIRADJI MOINOU	TSINGONI	TSINGONI	AB 355	310	SIRADJI 175	13 juillet 2011
11 594	HANAFI DUOIE	TSINGONI	TSINGONI	AB 343	178	HANAFI 201	1 août 2011
11 595	MAOULIDA ZAINA	TSINGONI	TSINGONI	AB 370	251	MAOULIDA 203	12 juillet 2011

Veillez trouver ci-dessous, aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé des avis de clôture de bornage délivrés par la Direction des Affaires Foncières. Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la Direction des Affaires Foncière, service régularisation foncière du lundi au vendredi de 8h à 12h.

N° de la Réquisition	Nom du requérant	Commune	Lieudit	Section cadastrale	Superficie en m ²	Nom du titre	Date du bornage
6 654	DIMASSI Dhoimourati	ACOUA	Acoua	AB 383	268	DHOIMOURATI 871	3 mai 2006
7 997	Darkaoui Abdou	BANDRABOUA	M'tsangaboua	AI 96	358	DARKAOUI 797	15 juin 2006
8391	Ali Mohamed	M'tsangamouji	Chembenyoum ba	AP 228	366	ALI 3118	16-août-06
8 434	Makiati Ahamada	M'TSANGAMOUI	Chembenyoum ba	AP 353	275	MAKIATI 3223	19 juillet 2006
8 466	Moinecha Madi	M'TSANGAMOUI	Chembenyoum ba	AP 157	427	MOINECHA 3292	15 novembre 2006
8 961	MOUSSA Bahati	M'TSANGAMOUI	M'tsangamouji	AO 141	51	BAHATI 845	26 octobre 2006
9 066	GODESSA Mariama	M'TSANGAMOUI	M'tsangamouji	AN 855 ET AN 856	202 ET 395	MARIAMA 1021	3 août 2006
9 315	PAPA Fatima	M'TSANGAMOUI	M'tsangamouji	AM 418	418	PAPA 4364	23 août 2006
9788	MANROUFFOU Moina	BANDRELE	M'tsamoudou	BC 177	182	Moina 310	30-janv-07
9 847	Hamidou Madi	BANDRELE	Mtsamoudou	AZ 81	378	HAMIDOU 417	15 février 2007
10 938	Onbaidi Said	SADA	Mangajou	AL 250	524	ONBAINDI 76	5 mars 2007

Veillez trouver ci-dessous, aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé des avis de clôture de bornage délivrés par la Direction des Affaires Foncières. Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la Direction des Affaires Foncière, service régularisation foncière du lundi au vendredi de 8h à 12h.

N°de la Réquisition	Non du requérant	Commune	Lieudit	Section cadastrale	Superficie en m ²	Nom du titre	Date du bornage
10 965	Zalifa Ali Djoumoi	SADA	Mangajou	AM 258	51	ZALIFA 108	9 mars 2007
11 021	Zalifa Ali Djoumoi	SADA	Mangajou	AM 229 et 256	283	ZALIFA 170	9 mars 2007
11172	BOUNCHEKH Mariame	TSINGONI	Tsingoni	BI 45	217	MARIAME 55	14-mars-07
12 230	Inoussa Thamlabati	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 311	791	INOUSSA 92	14 mai 2008
13 194	Indivision MOHAMED BOINALI Et Consorts	OUANGANI	Barakani	AL 109	2039	INDIVISION 1422	13 février 2008
13 357	ATTOUMANI Binti	OUANGANI	Ouangani	AM 237	122	BINTI 71	2 avril 2008
13 382	Zanfati Abdallah Hassi	OUANGANI	Ouangani	AM 387	182	ZANFATI 106	17 juin 2013
13463	Assani Abdillah	SADA	Sada	AC 723	204	ASSANI 1335	19-nov-07
13677	Bacar Soumaila	SADA	Sada	AI 869	559	BACAR 2090	17-déc-07
13713	Madi Mari Ahmed	SADA	Sada	AI 898	691	MADI 2502	19-déc-07
15 116	ISSOUFI MARI Chakilati	PAMANDZI	Pamandzi	AB 1115	399	ISSOUFI 500	20 février 2013

Veillez trouver ci-dessous, aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé des avis de clôture de bornage délivrés par la Direction des Affaires Foncières. Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la Direction des Affaires Foncière, service régularisation foncière du lundi au vendredi de 8h à 12h.

N°de la Réquisition	Non du requérant	Commune	Lieudit	Section cadastrale	Superficie en m²	Nom du titre	Date du bornage
15 386	HAMADI Zainaba	MAMOUDZOU	M'tsapéré	BK 1586	205	HAMADI 1064	8 février 2013
15 457	YSSOUFA ROSETTE	MAMOUDZOU	M'tsapéré	BK 1303	152	YSSOUFA 1531	20 janvier 2015
15 993	ANASSI Toifyfia	SADA	Mangajou	AL 397	793	ANASSI 5043	15 mai 2014
16350	MADI Zaina	SADA	Sada	AP 430	8191	ZAINA 20417	18-févr-15
17 571	Aminou-Dada IDAROSSI	ACOUA	Acoua	AC 552	760	AMINOUD-DADA 2120	

Veillez trouver ci-dessous, aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé des avis de réquisition d'immatriculation délivrés par la Direction des Affaires Foncières. Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la Direction des Affaires Foncière, service régularisation foncière du lundi au vendredi de 8h à 12h.

N° de la Réquisition	Non du requérant	Commune	Lieudit	Section cadastrale	Superficie en m ²	Nom du titre
6 654	DIMASSI Dhoimourati	ACOUA	Acoua	AB 383	268	DHOIMOURATI 871
7 997	Darkaoui Abdou	BANDRABOUA	M'tsangaboua	AI 96	358	DARKAOUI 797
8 466	Moinecha Madi	M'TSANGAMOUI	Chembenyoumba	AP 157	427	MOINECHA 3292
8 961	MOUSSA Bahati	M'TSANGAMOUI	M'tsangamouji	AO 141	51	BAHATI 845
9 066	Godessa Mariama	M'TSANGAMOUI	M'tsangamouji	AN 855 ET AN 856	202 ET 395	MARIAMA 1021
9 847	Hamidou Madi	BANDRELE	MTSAMOUDOU	AZ 81	378	HAMIDOU 417
10 938	Onbaidi Said	SADA	Mangajou	AL 250	524	ONBAIDI 76
10 965	Zalifa Ali Djoumoi	SADA	Mangajou	AM 258	51	ZALIFA 108
11 021	Zalifa Ali Djoumoi	SADA	Mangajou	AM 229 et 256	283	ZALIFA 170
12 230	Inoussa Thamlabati	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 311	791	INOUSSA 92
13 194	Indivison MOHAMED BOINALI Et consorts	OUANGANI	Barakani	AL 109	2039	INDIVISION 1422

Veuillez trouver ci-dessous, aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé des avis de réquisition d'immatriculation délivrés par la Direction des Affaires Foncières. Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la Direction des Affaires Foncière, service régularisation foncière du lundi au vendredi de 8h à 12h.

N° de la Réquisitio	Non du requérant	Commune	Lieudit	Section cadastrale	Superficie en m ²	Nom du titre
13 323	BACO Antuati	OUANGANI	Ouangani	AM 475	43	ANTUATI 21
13 357	ATTOUMANI Binti	OUANGANI	Ouangani	AM 237	122	BINTI 71
13 382	Zanfati Abdallah Hassi	OUANGANI	Ouangani	AM 387	182	ZANFATI 106
15 116	ISSOUFI MARI Chakilati	PAMANDZI	Pamandzi	AB 1115	399	ISSOUFI 500
15 386	HAMADI Zainaba	MAMOUDZOU	M'tsapéré	BK 1586	205	HAMADI 1064
15 457	YSSOUFA ROSETTE	MAMOUDZOU	M'tsapéré	BK 1303	152	YSSOUFA 1531
15 993	ANASSI Toifyfia	SADA	Mangajou	AL 397	793	ANASSI 5043
17 571	Aminou-Dada IDAROUSSI	ACOUA	Acoua	AC 552	760	AMINOU-DADA 2120
8391	Ali Mohamed	M'TSANGAMOUI	Chembenyumba	AP 228	366	ALI 3118
8456	Bahari Soifa Madi	M'TSANGAMOUI	Chembenyumba	AP 153	640	BAHARI 3273
9788	MANROUFFOU Moïna	BANDRELE	M'tsamoudou	BC 177	182	Moïna 310

20 janvier 2015

Veillez trouver ci-dessous, aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé des avis de réquisition d'immatriculation délivrés par la Direction des Affaires Foncières. Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la Direction des Affaires Foncière, service régularisation foncière du lundi au vendredi de 8h à 12h.

N°de la Réquisitio	Non du requérant	Commune	Lieudit	Section cadastrale	Superficieen m²	Nom du titre
11172	BOUNCHEKH Mariame	TSINGONI	Tsingoni	BI 45	217	MARIAME 55
13463	Assani Abdillah	SADA	Sada	AC 723	204	ASSANI 1335
13677	Bacar Soumaila	SADA	Sada	AI 869	559	BACAR 2090
13713	Madi Mari Ahmed	SADA	Sada	AI 898	691	MADI 2502
16350	MADI Zaina	SADA	Sada	AP 430	8191	ZAINA 20417

Veillez trouver ci-dessous, aux fin de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé des avis de clôture de bornage délivrés par la Direction des Affaires Foncières. Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la Direction des Affaires Foncière, service régularisation foncière du lundi au vendredi de 8h à 12h.

N°de la Réquisition	Non du requérant	Commune	Lieudit	Ref cadastrales	Superficie en m ²	Nom du titre	Date du bornage
6 539	MARIAME ET AMINA BOINA	BOUENI	BAMBO-OUEST	AL128/AM150	23183	COULMAR	2 novembre 2010
7 747	DAHALANI FADHULI	BOUENI	BAMBO-OUEST	AM 147-148	67079	DAHALANI 689	12 décembre 2013
10 331	MARIAME TOUMBOU	BANDARBOUA	DZOUOMOGE	AZ 115	41756	MARIAME 2496	18 avril 2016
10 476	HADHIRATI ABDOU	M'ITSAMBORO	M'ITSAMBORO	AO 1299/ AO 1336	183	HADHIRATI 213	29 janvier 2007
10 664	SARA GAMBA	M'ITSAMBORO	M'ITSAMBORO	AO 1235/AO1335	1039	SARA 501	24 juillet 2007
11 536	COMBO MADI	BANDARBOUA	BANDRABOUA	AL 186	43222	COMBO 1643	12 avril 2016
13 005	MARIAMA ANKILI	M'ITSAMBORO	HAMJAGO	AL726/AL738	175	MARIAMA 1097	11 août 2008
14 648	BOINALI MOINECHA	BANDARBOUA	BANDRABOUA	AM128	328	BOINALI 1639	6 avril 2016
14 816	RAHADATI HOUMADI	DZAOUDZI	LABATTOIR	AD 248	396	RAHADATI 248	29 janvier 2013
15 022	SOILIH SI ZAINAT	PAMANDZI	PAMANDZI	AC 1303	233	SOILIH 313	1 août 2014
17 143	ANFFANE TOUFAL	KANI KELI	KANI KELI	AC 304	78	TOUFFAL 1872A	5 octobre 2015
17 145	ZAINA MAANDHUI	KANI KELI	KANI KELI	AD 784	468	MAANDHUI 1877	21 septembre 2015
17 153	OUSSENI ABDALLAH	KANI KELI	KANI KELI	AC 295	118	ABDALLAH 1886	21 septembre 2015
17 154	MOUSTADIRANE AHAMADI ABDALLAH	KANI KELI	KANI KELI	AC 296	786	MOUSTADIRANE 1887	21 septembre 2015

Veillez trouver ci-dessous, aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé des avis de clôture de bornage délivrés par la Direction des Affaires Foncières. Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la Direction des Affaires Foncières, service régularisation foncière du lundi au vendredi de 8h à 12h.

N° de la Réquisition	Non du requérant	Commune	Lieudit	Ref cadastrales	Superficie en m ²	Nom du titre	Date du bornage
17 155	MOURCHIDOU DARKAOUI	KANI KELI	KANI KELI	AC 300	652	MOURCHIDOU 1888	21 septembre 2015
17 156	BACAR SATI MOUSLIM	KANI KELI	KANI KELI	AC 299	940	SATI 1889	21 septembre 2015
17 157	SITTI-MARIAMA SAID	KANI KELI	KANI KELI	AC 297/ AD 772	764	SITTI 1890	21 septembre 2015
17 158	KIBOUTIA SAID	KANI KELI	KANI KELI	AC 298/AD 773	1384	KIBOUTIA 1891	21 septembre 2015
17 169	SAINDOU TOTO	KANI KELI	KANI KELI	AC 294	6327	TOTO 1937	21 septembre 2015
17 213	STEVEEN TOUFFAIL	KANI KELI	KANI KELI	AC 301	78	TOUFFAIL 1872B	5 octobre 2015
17 214	MOUHAMAD TOUFFAIL	KANI KELI	KANI KELI	AC 303/ AD 778	76	TOUFFAIL 1872C	5 octobre 2015
17 215	IKRAM TOUFFAIL	KANI KELI	KANI KELI	AC 302	76	TOUFFAIL 1872D	5 octobre 2015
17 286	HAMZA ALISAID	KANI KELI	KANI KELI	AD 775	82	HAMZA 1873A	5 octobre 2015
17 287	CHAFION ALISAID	KANI KELI	KANI KELI	AD 774	82	CHAFION 1873B	5 octobre 2015
17 498	SOURAYA ET HAIRIA SOULAIMANA	ACOUA	ACOUA	AC 581	350	SOULAIMANA 1599	15 janvier 2015
17 533	AHAMADA SANDATI	ACOUA	ACOUA	AB 733	202	AHAMADA 1040	24 février 2015
17 558	CHAMSSIA ANOIR	ACOUA	ACOUA	AB 720	311	CHAMSSIA 1635	19 février 2015
17 647	AHAMADA AYOUBA	BANDARBOUA	BANDRABOUA	AP 97	2159	AHAMADA 50502C	14 avril 2016

Veillez trouver ci-dessous, aux fin de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé des avis de clôture de bornage délivrés par la Direction des Affaires Foncières. Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la Direction des Affaires Foncière, service régularisation foncière du lundi au vendredi de 8h à 12h.

N°de la Réquisition	Non du requérant	Commune	Lieudit	Ref cadastrales	Superficie en m ²	Nom du titre	Date du bornage
17 648	AHAMADA AMINA	BANDARBOUA	BANDRABOUA	AP 98	2346	AHAMADA 50502D	14 avril 2016
17 649	ASSABI BEN ATTOUMANI MADI	BANDARBOUA	BANDRABOUA	AP 99	715	ASSABI 50502E	8 avril 2016
17 650	AHAMADA SALAMA	BANDARBOUA	BANDRABOUA	AP 100	627	AHAMADA 50502F	8 avril 2016
17 651	ATTOUMANI ANRICHIMED	BANDARBOUA	BANDRABOUA	AP 101	562	ATTOUMANI 50502G	8 avril 2016
17 652	HAMADA ZAMZAM	BANDARBOUA	BANDRABOUA	AP 102	568	AHAMADA 50502H	12 avril 2016
17 653	AHAMADA CHARFIA	BANDARBOUA	BANDRABOUA	AP 103	630	AHAMADA 50502 I	12 avril 2016
17 654	AHAMADA HACHMIA	BANDARBOUA	BANDRABOUA	AP 104	627	AHAMADA 50502 J	12 avril 2016